

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-348 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE  
3 250 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
D'UNE PARTIE DES RUES ST JEAN-BAPTISTE ET 5<sup>E</sup> AVENUE**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 09 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2023-348 décrétant une dépense de 3 250 000 \$ et un emprunt de  
3 250 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection d'une partie des Rues St  
Jean-Baptiste et 5<sup>e</sup> Avenue»

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 11 janvier 2023, et ce,  
conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 11 janvier 2023.



Georges-André Gagné,  
Directeur général et greffier-suppléant